

Défis environnementaux à long et moyens termes? Quelle place pour le local?

Lutter contre le changement climatique

Quels nouveaux outils,
critères,
partenariats, institutions
pour réussir aux diverses
échelles territoriales



Réunion du 12 Octobre 2007

Les Hauts de Seine

- Département urbanisé de l'Ouest parisien
siège du quartier d'affaire de la défense
- 1 430 000 habitants
- 175 Km²
- 36 Communes
- Une collectivité de 7000 agents



L'agenda 21 local

Définir une politique et un programme d'actions en faveur du développement durable menés dans un esprit de participation et de concertation

Un projet d'administration.

Un projet de territoire.

Une nouvelle gouvernance départementale.

Créer les conditions d'expression, de capitalisation et d'intégration des attentes des acteurs.

Agenda 92

« Lutter contre le réchauffement climatique »

« Préserver la biodiversité »

« Favoriser la santé par l'environnement »

« Promouvoir l'égalité des chances »

Instaurer une nouvelle gouvernance

Agenda 92

***Lutter contre le
réchauffement climatique***



**Quelle place pour le local ?
En quoi sommes-nous concernés**



à court terme : canicule, santé, coût de l'adaptation..;

à long terme : si aucune mesure n'est prise, une catastrophe écologique, économique, et humanitaire.

*« En cas d'inaction les conséquences du changement climatique pourraient coûter 5% du PIB mondial chaque année. Les dommages collatéraux pourraient porter ce coût à 20% »
30-10-06 rapport Stern.*



► *Bilan des émissions?*

Le bilan des émissions est calculé à partir de données observables (consommations d'énergie, kilomètres parcourus...) puis converties en Tonne équivalent CO₂.

Émissions mondiales : Environ 25 Md T_{éq} CO₂.

Hauts-de-Seine

Conseil général

18000 T_{éq}CO₂



563M T_{éq} CO₂

France



5M T_{éq} CO₂

+ 11M T_{éq} CO₂



+ Voirie 9 000 T_{éq}CO₂

+ Collèges 23 500 T_{éq}CO₂

Quelles sont les attentes et les besoins ?

Les attentes sont fortes à l'égard du Département en matière d'écoute, de démonstration, de sensibilisation, d'accompagnement technique et financier.

Deux secteurs d'émissions doivent être traités en priorité :

- **Transports et déplacements**
(48% des émissions induites)
- **Bâtiments et demande en énergie**
(32% des émissions induites)

Outils: Audit patrimonial
Etats Généraux
Bilan carbone



**Quelles organisations?
Quels nouveaux outils
critères partenariats
institutions**



Le plan climat territorial

- Un outil de connaissance
- Un outil de programmation
- Un outil incitatif
- Un outil d'évaluation



Le Programme « lutter contre le changement climatique »

- ▷ Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10% d'ici 2010
- ▷ Améliorer la qualité de l'air
- ▷ Prévoir et s'adapter aux conséquences du changement climatique dans le département



Lutter contre le changement climatique

- Capturer les émissions de gaz à effet de serre émises par le territoire → organisation classique
- Lutter contre le changement climatique = modifier l'existant et non créer de nouvelles fonctions → organisation transversale



La transversalité

- La lutte contre le changement climatique nécessite une approche décloisonnée tant en terme de coût qu'en terme de compétences
- Une opportunité de concrétiser un concept mal compris et souvent galvaudé
- La transversalité s'organise dans le fonctionnement des organisations par la circulation de l'information et l'échange entre "spécialistes" d'une discipline ou d'un domaine d'action.

Une organisation en mode projet et partenariat

- L'équipe spécialiste de l'environnement
- L'équipe maîtres d'œuvre: mènent des activités impactant le changement climatique (construction, habitat, moyens communs...) ou qui peuvent être utile au projet (évaluation, communication)
- Le comité de suivi et d'évaluation de l'agenda 21 local
- La société civile organisée: C2D92
- Les conférences territoriales
- Les groupes d'échanges techniques

78 actions, 20 services engagés

- Agir sur les bâtiments et la demande en énergie
- Agir sur les transports et les déplacements
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables
- Agir sur le milieu naturel et l'aménagement du territoire
- Communiquer, sensibiliser et former
- Mener des actions de coopération décentralisée
- Suivre et évaluer

► *Bâtiments et demandes en énergie*

Construire et réhabiliter selon des critères éco-responsables

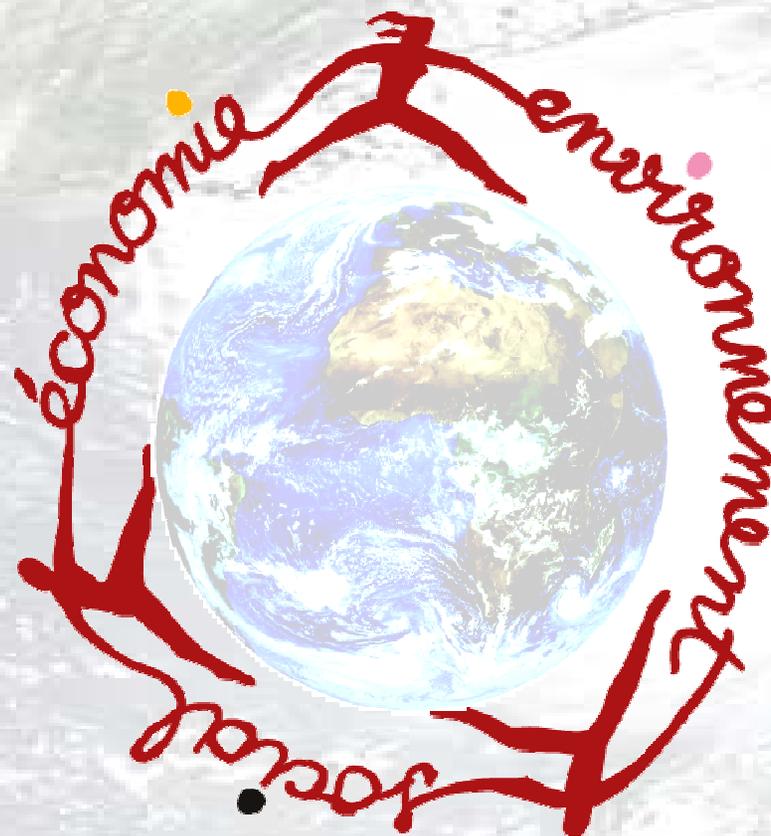
- Mettre en place la démarche HQE® pour toutes les opérations de construction du Département
- Favoriser les démarches de prise en compte de l'environnement dans l'habitat

Gérer selon des critères éco-responsables

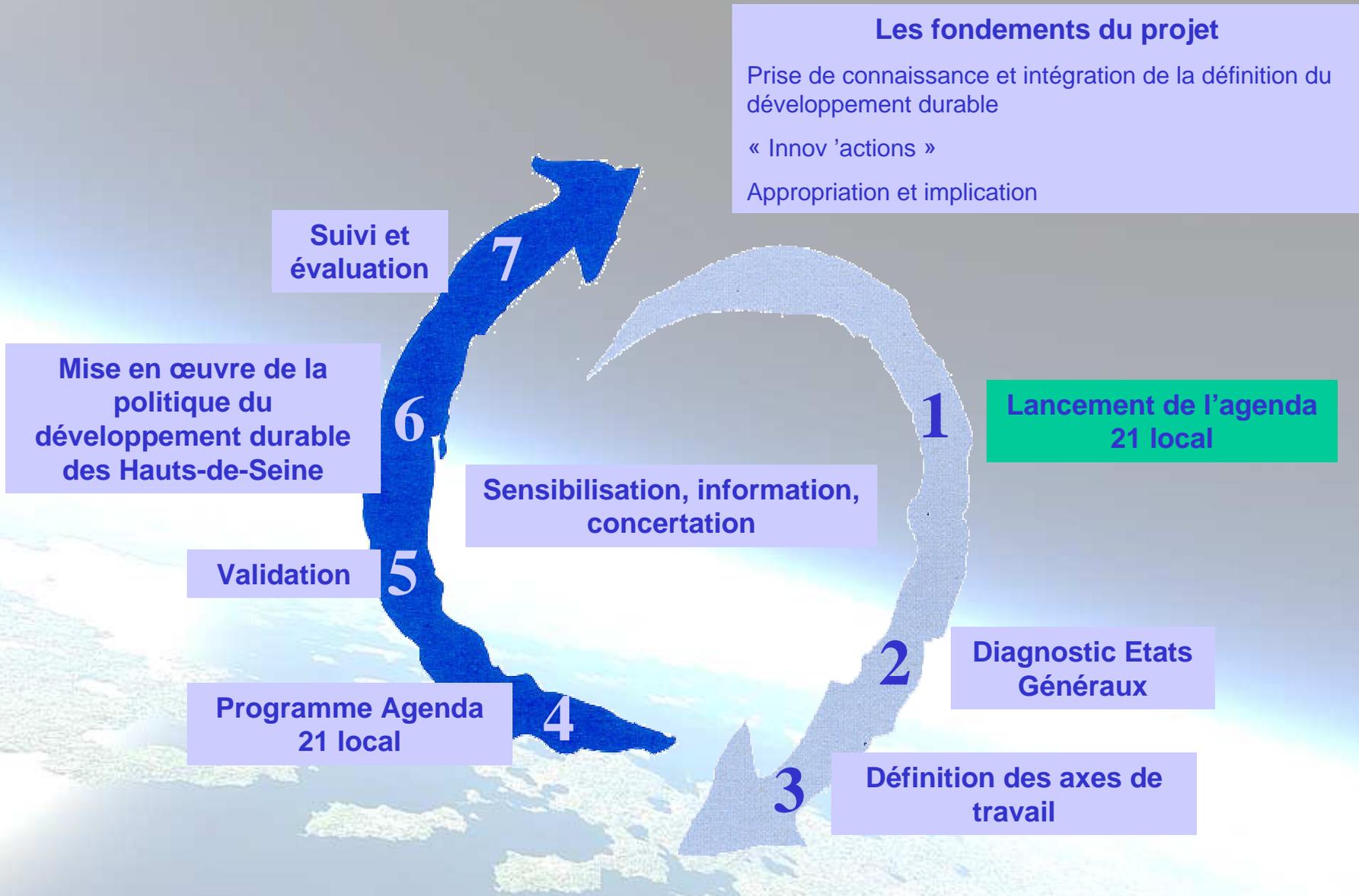
- Suivre et améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Développer les achats éco-responsables, optimiser la gestion des déchets

► Bilan

- + l'audit patrimonial et les Etats Généraux
- + des outils nationaux avec une liberté de mise en œuvre
- + le rôle du C2D92
- + des groupes de travail technique avec une finalité
- + une dynamique territoriale
- une évaluation qui reste difficile en terme d'impact global
- et l'action individuelle dans tous cela une piste dans le Surrey.



Anne de Gouzel
Octobre 2007



L'agenda 21 local - une amélioration continue